



VOS JOURS FÉRIÉS 2023



RÉCUPÉRATION DES JOURS FÉRIÉS (JF)

COURT RAPPEL DES RÈGLES

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants locaux UNSA.

FÊTES DE L'ANNÉE 2023 & NOËL 2022

Code	Fête légale	Date de la fête	À prendre avant le
F0	Noël	Dimanche 25 décembre 2022	Non récupérable (le JF tombe un dimanche)*
F1	Jour de l'an	Dimanche 1 ^{er} janvier 2023	Non récupérable (le JF tombe un dimanche)
F2	Lundi de Pâques	Lundi 10 avril 2023	30 septembre 2023
F3	Fête du Travail	Lundi 1 ^{er} mai 2023	
FV	Victoire 1945	Lundi 8 mai 2023	
F4	Ascension	Jeudi 18 mai 2023	
F5	Lundi de Pentecôte	Lundi 29 mai 2023	
F6	Fête nationale	Vendredi 14 juillet 2023	31 décembre 2023
F7	Assomption	Mardi 15 août 2023	31 mars 2024
F8	Toussaint	Mercredi 1 ^{er} novembre 2023	
F9	Armistice 1918	Samedi 11 novembre 2023	
F0	Noël	Lundi 25 décembre 2023	

LES RÈGLES GÉNÉRALES

Les jours fériés tombant un dimanche ne sont pas récupérables, exception faite du 1^{er} mai, qui peut être récupéré lorsqu'il tombe un dimanche, à condition d'avoir effectivement travaillé ce jour-là.

LE PAIEMENT D'UNE FÊTE

Lorsque le repos compensateur de jour férié n'est pas pris avant la fin du trimestre civil suivant celui dans lequel est placée cette fête, le paiement est automatiquement déclenché. Vous pouvez cependant demander le paiement d'un repos compensateur de fête avant cette échéance en adressant une demande écrite à votre CPS.

NOËL : LE CAS PARTICULIER*

Lorsque Noël tombe un dimanche, le samedi 24 décembre sera récupéré en VN si l'agent était en RP ce jour-là ou s'il travaillait.

